

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 12 septembre 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 12 septembre 2016 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : Ms. et Mmes MARTY – BENOIT - GREFFIER – BRAULIO - POUSSE – BELHACHE – MAURY – SANCHEZ - BROUSSE – MARCAILOU - LEVEJAC.

Absente excusée : Ms PASTOR - AZEMA.

Absents : Ms. et Mmes FOURES – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- VENTE TERRAIN COMMUNAL (MITJANA et BARRIERE).

M. le maire indique au préalable à ses collègues que les questions 1 et 2 peuvent être traitées conjointement compte tenu qu'elles sont similaires.

Il s'agit de la vente de parcelles au lieudit « La Pièce », classées en zone 1 AUa du P.L.U. approuvé.

La vente de ces parcelles concerne M. Robert BARRIERE (Assurances AXA) pour une surface de 533 m² et Mme Sophie MITJANA (Cabinet kinésithérapeute) pour une superficie de 600 m².

Ces personnes désirent construire des bâtiments pour leurs activités professionnelles.

La délimitation de ces parcelles nécessite la diminution de l'emprise Dyneff qui a fait part de son accord.

Il propose, au regard des valeurs du marché immobilier de ce secteur, un prix au m² de 70 € H.T. auquel sera ajoutée la TVA à la marge.

Parallèlement à cette opération, il y aura lieu de passer un avenant au bail Dyneff, compte tenu que l'emprise de la station sera diminuée.

Accord unanime du conseil municipal pour cette proposition.

- MISSION PHOTOVOLTAIQUE SYADEN.

M. le maire rappelle au conseil municipal qu'il a approuvé une convention avec le SYADEN pour un projet de photovoltaïque en toiture pour une mission de définition de projet.

Cette mission n'étant plus d'actualité, le SYADEN propose de la remplacer, dans le même contrat, par une mission d'accompagnement personnalisé.

Accord unanime du conseil municipal.

- TRANSFERT COMPETENCE S.O.E.M.N.

La commune est saisie par le Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire, afin de délibérer sur une extension de ses compétences liée à l'assainissement collectif, non collectif et la gestion du réseau pluvial.

M. le maire fait part à ses collègues que pour les deux premières compétences, la commune n'est plus concernée car elles ont été transférées à Carcassonne Agglo et considère que la commune ne peut se prononcer.

Quant à la compétence « Gestion du réseau pluvial », après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas déléguer son réseau au S.O.E.M.N.

- CONTROLE TECHNIQUE BATIMENT COMMUNAL.

Dans le cadre règlementaire du contrôle électrique des bâtiments communaux, M. le maire indique à ses collègues que le local de la chasse nécessite une intervention d'un bureau de contrôle.

Il présente un devis du bureau VERITAS pour un montant de 150 € H.T.

Accord unanime du conseil municipal, pour confier cette mission à ce bureau d'études.

- ANNONCE RECRUTEMENT MEDECIN.

M. le maire informe ses collègues que la commune est saisie par une revue destinée au recrutement de médecins, revue pour laquelle, la commune avait déjà passé une convention.

Compte tenu du forum rencontre élus-médecins auquel doivent participer, le 07 octobre, les élus Mme Françoise BELHACHE et M. Stéphane AZEMA, il est décidé, à l'unanimité, de statuer à cette demande dans l'attente des résultats de cette rencontre.

Il indique à ses collègues que le déplacement des élus fera l'objet d'un ordre de mission.

- RESILIATION BAIL SALANDINI.

Par courrier du 15 août 2016, M. Sébastien SALANDINI demande la résiliation, à compter du 15 février 2017, de la location de l'ancien local de La Poste.

Accord unanime du conseil municipal pour la résiliation du bail.

- QUESTIONS DIVERSES.

○ Location garage.

M. le maire informe ses collègues que Mme Chantal LANCELOT et M. Jean-Marc MARTINO sont intéressés pour louer un garage communal, à compter du 1^{er} octobre 2016.

Ce dossier sera traité dans le cadre des délégations de compétences consenties au maire, par le conseil municipal.

○ Mission Aude – Assistance – Services - Conseils.

Afin de compléter le dossier « Bâtiment d'hébergement collectif » qui sera déposé par M. le maire auprès de la préfecture et de Carcassonne Agglo dans le cadre des prochaines démarches, il y a lieu d'actualiser l'étude de faisabilité compte tenu que cette dernière date de 2012.

Il dépose sur le bureau de l'assemblée, un devis de la SARL Aude – Assistance – Services – Conseils pour l'actualisation de cette étude, d'un montant de 1 500 € H.T.

Accord unanime du conseil municipal.

○ O.N.F.

Sur proposition de l'O.N.F. en charge de la gestion de la forêt communale, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder à une coupe d'arbres pour 2016, comme prévu sur le plan de gestion, compte tenu de la très faible valeur marchande des essences.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 45.

Le Maire,


Alain MARTY

